



HONORAIRES ALTER EGO IMMO – ORPI SOUBISE
5 Avenue De Gaulle – 17780 SOUBISE
TÉL : 05 46 84 13 93

Estimation : Toutes nos estimations sont gratuites (attestations écrites/ ou /mail fournies par l'agence).

Frais de transactions à la charge de l'acquéreur :

Jusqu'à 49 999 € net vendeur : 6 000 € TTC (avec un minimum de 3 000 € pour toutes transactions)*

De 50 000 € à 99 999 € net vendeur : 10 %* TTC

De 100 000 € à 199 999€ net vendeur : 10 000 €*TTC

Au-delà de 200 000 € net vendeur : 5,5%* TTC

*sauf convention contraire *honoraires applicables depuis le 1^{er} janvier 2011

Locations : Décret du 1^{er} aout 2014 n°2014-890 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires.

- Pour un contrat de location : organisation des visites, constitution du dossier, et rédaction du bail, le montant est fixé à 8 euros / m2 de surface habitable

- l'établissement de l'état des lieux d'entrée, est fixé à 3 euros/ m2

(le montant des honoraires ne pouvant excéder le montant d'un loyer, ni pour le bailleur, ni pour le locataire)

Ce plafond est applicable à compter du 15 septembre 2014 pour toutes les nouvelles mises en location !

- état des lieux sortant : 3 euros/ m2 à la charge du bailleur

- bail commercial : 10 % du loyer annuel

- garage : 100 euros

Engagement de non réception de fonds, effets ou valeurs.

SARL ALTER EGO IMMO au capital 6.000 € CPI 1701 2016 000 010 535 Délivrée par le CCI de Rochefort sur mer – caution mutuelle Garantie SOCAF- transactions sans manquement de fonds – Siret 493 200 232 00012 – APE 703A